

> VOS GARANTIES FRAIS DE SANTE

La garantie a pour objet d'assurer à vos salariés des remboursements complémentaires à ceux effectués par le régime de base (MSA ou Sécurité sociale). Le total des remboursements du régime de base, de la Cria prévoyance au titre de l'Accord et de tout autre organisme complémentaire ne peut excéder le montant des dépenses engagées.

DESIGNATION DES ACTES	Remboursement Régime de base	Remboursement Cria prévoyance	Remboursement total Régime de base+Cria prévoyance
Frais Médicaux			
Consultation et visite (médecin ou spécialiste)	70% BR	30% BR	100% BR
Actes techniques médicaux et actes de chirurgie	70% BR	30% BR	100% BR
Auxiliaires Médicaux, soins infirmiers, massages, pédicure, orthophonistes, orthoptistes,	60% BR	40% BR	100% BR
Sages femmes	70% BR	30% BR	100% BR
Analyses, examens de laboratoire	60% BR	40% BR	100% BR
Radiographie, électroradiologie	70% BR	30% BR	100% BR
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
Dépassements d'honoraires (secteur conventionné 1 et 2)		300% BR	300% BR
Transport remboursé par la SS	65%	35%	100% BR
Pharmacie	15 à 100%	Vignette blanche : 35%, bleue : 65%, orange : 85%	100% du TFR
Frais d'optique			
Verres, montures, lentilles (y compris jetables) remboursés par la SS	65% BR	390% BR+forfait de 7,5% du PMSS par an et par bénéficiaire	455% BR+forfait de 7,5% du PMSS par an et par bénéficiaire
Frais dentaires			
Soins et honoraires	70% BR	30% BR	100% BR
Prothèses dentaires remboursées par la SS	70% BR	150% BR+forfait de 12% du PMSS par an et par bénéficiaire	220% BR+forfait de 12% du PMSS par an et par bénéficiaire
Orthodontie remboursée par la SS (enfants)	100% BR	150% BR	250% BR
Appareillage			
Fournitures médicales, pansements, grands et petits appareillages, orthopédie, prothèses sauf auditives	de 65% à 100% BR	35% BR	100% BR
Prothèses auditives	65% BR	Forfait de 12% du PMSS par an et par bénéficiaire	65% BR+forfait de 12% du PMSS par an et par bénéficiaire
Hospitalisation (hors maternité, séjour en maison de repos, frais de placement en long séjour ou en cure médicale) et psychiatrie			
Secteur conventionné ou non			
Frais de soins et séjour	de 80% à 100% BR	de 0% à 20% BR	100% BR
Dépassements			150% BR
Chambre particulière			40€ par jour limité à 60 jours puis 25€ par jour
Forfait journalier hospitalier			Pris en charge
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
Maternité (secteur conventionné ou non)			
Frais de soins et séjour	100% BR		100% BR
Dépassements d'honoraires et chambre particulière			Crédit de 33,33% du PMSS par bénéficiaire et par maternité
Actes de prévention (conformément aux obligations de prise en charge du contrat responsable)			
Prise en charge de l'intégralité des 7 actes de prévention			100% BR

BR : Base de Remboursement du régime de base (MSA/SS) - TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale soit, à titre indicatif, 2 885 € au 01/01/2010.

Prestations effectuées dans le parcours de soins. Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins ou en cas de refus d'accès au dossier médical personnel, la participation forfaitaire et les franchises médicales ne donnent pas lieu à remboursement. Une éventuelle diminution de l'indemnisation du régime de base ne sera pas compensée.